

CALENDRIER DES DEMARCHES

VITIPANTATION // PARCEL // VITIRESTRUCTURATION

Deux périodes d'arrachages sur **VITIRESTRUCTURATION** pour un arrachage du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024.

NOUVEAU Un seul dépôt par période (une parcelle culturale par cépage et densité)

Demande préalable d'arrachage*



Demande préalable d'arrachage*



Demande d'autorisation

A effectuer avant la demande d'aide (DA) sur VITIPANTATION



DECEMBRE _{n-1} JANVIER FEVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE



DAT de Plantation

A effectuer avant la demande de paiement (DP) sur PARCEL - Avant le 31/07/2023

31/07



Demande d'aide Plantations/Palissage/Irrigation

Sur VITIRESTRUCTURATION Modifications sous conditions

31/03

Pour les plantations PCR5

28/04 midi

15/05

Demande de paiement sur VITIRESTRUCTURATION

60 % de la surface à conserver (modifications possibles : cépages, appellation, suppression du complément palissage/irrigation)

30/07

Pour les plantations PCR5

15/09